

**Les Echos**  
**de la réunion géographique d'information**  
**du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) « Vallée de la Garonne »**  
**secteur Castet en Dorthe – Villenave d'Ornon**  
**du 15 octobre 2008 à Podensac**

**Objet de la réunion : Informer sur la démarche du SAGE « Vallée de la Garonne » et échanger sur les enjeux liés à l'eau sur le secteur concerné**

**Ordre du jour :**

- Présentation de la démarche SAGE
- Etat d'avancement du SAGE « Vallée de la Garonne »
- Présentation des enjeux du secteur
- Débat sur les enjeux
- Prochaines étapes du SAGE et constitution de la commission locale de l'eau (CLE)

**Etaient présents :**

**Présidents de séance :** Monsieur Hervé Gillé, *1<sup>er</sup> Adjoint au maire de Podensac, Conseiller Général de Gironde et membre du Sméag*, et Monsieur Guy Saint Martin, *Conseiller Régional d'Aquitaine, Conseiller général de Lot et Garonne et membre du Sméag*

**Collectivités territoriales :**

**Elus :** Alain Bellard- *Vice président CdC Côteaux Macariens*, Marie-José Commarieu- *Conseillère municipale de Cestas*, Jean Marc Depuydt- *Conseiller municipal de Podensac*, Guy Ducasse- *Adjoint au maire de Virelade*, Hervé Le Taillandier de Gabory- *Conseiller Général de Gironde*, Bernard Laurans- *Vice président SIA Ciron*, Pierre Préaut- *Président de la CdC des côteaux de Garonne*, Marie Françoise Ronflette- *Conseillère municipale de Podensac*, Colette Scott- *Présidente de la CdC du Vallon d'Artolie*

**Services des collectivités :** Aline Chaumel- *Sméag*, Hoëla Falip- *Conseil Général 31*, Lucie Henriot- *CdC Vallon d'Artolie*, M. Herraiz- *CdC de Montesquieu*, Hélène Laberthe- *Syndicat mixte Pays cœur entre deux mers*, M. Lavigne- *CdC Côteaux Macariens*,

**Usagers :** Michèle Ayphassorho- *UDAF 33*, Philippe Bourdens- *Chambre d'agriculture 33*, Olivier Cassou- *Chambre d'agriculture 33*, Gladys Delande- *CDT 33*, J. Depasse- *ECOBAG*, Christine Jean-SEPANSO, Sandrine Lorient- *CBN Sud Atlantique*, Julien Mas- *PAB*, Olivier Nicassou- *Chambre d'agriculture Aquitaine*, M. Perrot- *UNICEM*, Jacqueline Rabic- *CRPMEM Aquitaine*, Emmanuel Robin- *Fédération des chasseurs 33*, Dominique Turtaut- *Président de l'ASA des digues de Toulonne Preignac*,

**Administration :** Franck Beroud- *Diren Aquitaine*, Jean Hugues Bouquet- *DRAF Aquitaine*, Elodie Coupé- *Diren Aquitaine*, Marie-Claire Domont-AEAG Bordeaux, Jean Marie Hamonet – *ONEMA*, Elisabeth Jean- *DIREN MP*, Denise Valleret- *DRAF Aquitaine*

**Hervé Gillé, Président de séance**, accueille les participants et remercie Messieurs de Gabory et Saint Martin ainsi que l'ensemble des personnes présentes pour leur participation aux débats de l'après – midi. Il rappelle ensuite l'importance d'une gestion concertée de l'ensemble des problématiques liées à l'eau et l'intérêt de la démarche des SAGE pour arriver à trouver le meilleur équilibre entre la protection des milieux aquatiques et la satisfaction des usages.

**Régis Mathon**, du Sméag, expose la démarche du SAGE et l'état d'avancement du SAGE « Vallée de la Garonne » puis la proposition de stratégie de composition de la CLE (cf. présentation jointe)

**Hervé Gillé, Président de séance**, invite les participants à solliciter des explications sur cette présentation.

Suite aux questions, il est expliqué par le Sméag et la Diren que :

- Le collège des collectivités occupera plus de 50% des sièges de la CLE. Les représentants des collectivités seront des représentants d'une part des deux conseils régionaux, des sept conseils généraux, du parc naturel régional des landes de Gascogne et d'autre part de représentants choisis par les associations départementales des maires. De plus, des représentants des autres CLE en lien avec le SAGE Garonne auront un siège. Les associations de maires et in fine le préfet coordonateur de sous bassin Garonne (préfet de région Midi-Pyrénées et de Haute-Garonne) seront les garants d'une bonne répartition de la représentation entre l'amont et l'aval et entre les zones rurales et urbaines.
- L'Etat occupera à priori autour de 12 sièges dans la CLE (Préfet de bassin-, Préfet de Gironde, Hautes-Pyrénées, Lot et Garonne, Tarn et Garonne, DREAL Aquitaine et DREAL Midi-Pyrénées, ONEMA, Agence de l'eau Adour Garonne, DRAF, DRASS). L'objectif d'une faible représentation de l'Etat est de renforcer la représentation du collège des collectivités et des usagers.
- Le SAGE est une procédure purement française, pour cela les gestionnaires espagnols de la Garonne (Val d'Aran) ne peuvent avoir un siège au sein de la CLE. Par contre ils seront invités sans droit de vote aux réunions et une concertation active est en cours entre le Sméag et l'ensemble des ces partenaires.
- L'échéancier pour la constitution de la CLE est le suivant :
  - Réception par le Sméag et le préfet des candidatures entre novembre et décembre 2008
  - Présentation par le Sméag d'une proposition globale au préfet fin décembre 2008
  - Arrêté de constitution de la CLE pris par le préfet à la fin du printemps 2009
- La CLE ne pourra pas être maître d'ouvrage des études et de l'animation nécessaires. Elle devra désigner une structure porteuse pour jouer ce rôle. Cette structure porteuse pourra être financée par l'Agence de l'eau à 50% et par des fonds européens FEDER autour de 20 à 30%.
- Les documents d'urbanismes (SCOT et PLU) devront se mettre en compatibilité avec le SAGE dans un délai maximum de trois ans. Par ailleurs, ils devront déjà se rendre compatible avec le nouveau SDAGE en cours d'élaboration. Durant la démarche d'élaboration du SAGE, les partenaires des différentes SCOT devront être étroitement consultés afin de faciliter les compréhensions réciproques et l'intégration des objectifs communs.
- La France est plutôt en avance dans la gestion de l'eau par rapport aux autres pays européens mais beaucoup de travail reste tout de même à réaliser.

**Hervé le Taillandier de Gabory, Conseiller Général de Gironde**, s'interpelle sur l'objectif du SAGE de rechercher un équilibre entre d'une part la protection des milieux et d'autre part la satisfaction des usages. Il se demande si les usages et l'homme ne font pas partie intégrante du milieu naturel.

**Jean Marie Hamonet**, ONEMA, explique que cet équilibre est dynamique et est susceptible d'évoluer. De plus, pour l'ONEMA, l'important est de conserver les fonctions des milieux naturels afin d'assurer que le support des usages perdure. De plus, il insiste sur l'intérêt d'une procédure de SAGE pour rassembler les acteurs autour d'un projet commun à construire. Si cette démarche peut paraître compliquée, il faut être conscient que le SAGE « vallée de la Garonne » pourra se baser sur de nombreuses études qu'il faut seulement arriver à combiner pour en faire ressortir une stratégie adaptée.

**Régis Mathon**, Sméag, présente les enjeux du secteur géographique de cette réunion (Castet en Dorthe – Villenave d'Ornon) (cf. présentation jointe)

**Hervé Gillé, Président de séance**, invite les participants à débattre sur cette présentation des enjeux du secteur.

Les différentes problématiques suivantes ont été abordées :

1. Alimentation en eau potable

**Olivier Cassou, Chambre d'agriculture**, indique qu'au sein de la CLE Estuaire des projets sont en cours d'étude pour permettre un approvisionnement en eau potable à partir de prélèvements en nappes alluviales de la Garonne en complément des prélèvements actuels en nappes profondes.

**Hervé Gillé, Président de séance**, complète en expliquant que si ce projet se réalise, les nappes alluviales seraient réalimentées à travers des puits filtrants en utilisant d'anciennes gravières.

2. Angélique des marais

**Sandrine Loriot, CBN Sud Atlantique**, explique qu'en complément des poissons migrateurs, l'angélique des marais est aussi partie intégrante des espèces inscrites au Natura 2000 Garonne. Le secteur couvert par cette réunion est une zone importante pour la protection de cette espèce remarquable.

3. Transport fluvial

**Hervé le Taillandier de Gabory, Conseiller Général de Gironde**, explique que le transport fluvial a beaucoup diminué depuis 40 ans et qu'actuellement seulement trois ou quatre bateaux remontent. Des discussions ont aussi été lancées, il y a quelques temps sur la possibilité de mise en place de transport collectif pour rejoindre Bordeaux et de transport de déchets ménagers par la Garonne.

4. Bouchon vaseux

**Jacqueline Rabic, CRPMEM Aquitaine**, rappelle que les éléments de l'A380 remontent jusqu'à Langon et que les barges utilisées créent très peu de nuisances aux pêcheurs. Ensuite, elle évoque la problématique du bouchon vaseux qui remonte plus haut en Garonne depuis vingt ans. Un déficit de phénomène de crue ne permet plus d'expulser fréquemment le bouchon de l'estuaire. La problématique de ce bouchon est liée à la très faible concentration en oxygène ne permettant pas aux poissons de la franchir facilement.

**J. Depasse, ECOBAG**, explique que pour cette problématique étant donné le peu d'impact possible sur les phénomènes de crues, il surtout important de se questionner et résoudre les problèmes aggravant l'impact négatif du bouchon vaseux comme par exemple les rejets de station d'épuration

très consommateur d'oxygène dissout. Une possible solution aux impacts du bouchon vaseux est l'adaptation des usages sur l'ensemble du bassin versant.

**Aline Chaumel, Sméag**, complète d'une part en expliquant que le soutien d'étiage ne sera pas efficace comme solution à cette problématique puisque seulement des crues peuvent repousser le bouchon hors de l'estuaire. D'autre part, elle indique qu'un besoin complémentaire de connaissance sur l'origine des particules fines en suspension dans le bouchon est identifié afin de pouvoir mieux orienter les actions sur l'ensemble du bassin versant.

#### 5. Extraction de granulats

**Monsieur Perrot, UNICEM**, explique que les carrières exercent peu de pressions en lit majeur de Garonne et qu'ils ont déjà réalisé en partie une reconversion pour exploiter les terrasses. Cette reconversion leur complique l'exploitation car les matériaux sont de moindre qualité et que l'éloignement de la ressource en eau complique les activités nécessaires de lavage des matériaux.

#### 6. Poissons

**Jean Marie Hamonet, ONEMA**, confirme que le SAGE devra prendre en compte l'amélioration de la qualité de l'eau puisque la Garonne est le dernier fleuve européen abritant des esturgeons. Une politique nationale est en cours de mise en place pour cette espèce et une politique européenne l'est aussi pour l'anguille. Le nombre d'alose en forte diminution inquiète l'ensemble des acteurs de l'eau. Le SAGE devra par conséquent prendre en compte ces politiques globales et les renforcer si besoin.

#### 7. Inondations

**Colette Scott, Présidente de la CdC du Vallon d'Artolie**, s'inquiète face à une possibilité de pré-identification de secteur géographique ayant vocation à être inondée en vue de la protection de zone fortement urbanisée.

**Franck Beroud, Diren Aquitaine**, explique que la politique actuelle est de préserver l'espace d'expansion de crue autant que possible et protéger uniquement des zones ayant de forts enjeux par rapport à la vie et aux biens des personnes. L'exemple de la gestion de la zone d'expansion de crue dans la plaine de Boé à Agen montre que des projets peuvent techniquement être amendé afin de pouvoir trouver les meilleurs consensus entre la protection des zones fortement urbanisées et la conservation de zone d'expansion les plus grandes possibles

#### Conclusion :

**Hervé Gillet, Président de séance**, rappelle la prochaine étape de constitution de la CLE du SAGE. Il recommande aux organismes intéressés de candidater pour un siège durant le mois de novembre 2008. Il remercie ensuite les participants pour ces échanges fructueux et invite les acteurs intéressés à poursuivre leur implication dans l'élaboration du SAGE.